



www.cgt-giat.fr

CCE du 4 Novembre

La CGT valide l'accord CASA et fait voter une résolution pour la nomination d'un médiateur

Le Comité Central s'est réuni le 4 novembre avec comme seul ordre du jour la consultation de cette instance sur la mise en œuvre de l'accord CASA, à partir d'un accord dont la négociation s'est menée jusqu'au 29 octobre dernier.

Le CCE était donc consulté sur la teneur de cet accord, sur le projet de convention qui l'accompagne ainsi que sur l'accord de Gestion Prévisionnel des emplois, obligatoire dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure.

CASA - GPEC : UN AVIS FAVORABLE DE LA CGT

Les élus CGT ont émis un avis favorable sur ces trois points, considérant qu'ils avaient activement participé à finaliser un accord CASA qui reprend la quasi totalité des points défendus par la délégation CGT tout au long de la négociation.

Cette mesure fait, en effet partie de nos propositions alternatives sur le plan social et permet un départ anticipé pour 287 salariés du Groupe, 204 dans GIAT SA, dans des conditions de maintien de pouvoir d'achat et de protection sociale correspondant au plus près de l'attente des intéressés.

A l'ouverture de cette réunion, la CGT avait tenu à faire une déclaration liminaire dans laquelle elle condamnait, une nouvelle fois, l'attitude de blocage de la direction et son entêtement suicidaire qui amène à des

situations de tensions extrêmes dans les établissements.

Dans cette déclaration nous avons également dénoncé l'attitude inqualifiable de la direction qui, s'abritant derrière la décision du TGI de Versailles vient de remettre en cause un accord collectif, datant de Juillet 2003 et prévoyant la rétroactivité des mesures d'accompagnement sociales pour les personnels qui auraient quitté l'entreprise d'ici la fin de la procédure. Quel crédit apporter à une direction qui signe un accord et le suspend deux mois plus tard sans tenir compte des personnels entrant dans le champ d'application ?

Une telle attitude revancharde est totalement inacceptable et nous avons exigé de la direction qu'elle revienne sur cette décision odieuse.

LE PDG RESTE FIGE SUR L'INDUSTRIEL ET ANNONCE TROIS REUNIONS SUR LE SOCIAL

La CGT a interpellé le PDG sur sa décision d'annuler le Conseil d'Administration prévu initialement le 6 Novembre 2003 et devant porter sur l'examen du contrat d'entreprise.

Selon le PDG, sa décision aurait une nouvelle fois été motivée par la décision du TGI de Versailles.

Pour lui, la procédure étant suspendue, le contrat d'entreprise sera présenté au CA qu'à l'issue du dernier CCE qui aura lieu après le jugement sur le fond du tribunal.

Une situation qui laisse donc du temps pour interpellé la tutelle et faire en sorte que le contenu du contrat d'entreprise soit étoffé et que soient revues les relations entre la DGA, la DCMAT et GIAT Industries.

C'est en ce sens que la Fédération CGT, à interpellé également le DGA lors d'une rencontre intervenue le 3 novembre. Elle a tenu à **condamner la politique de non-intervention des plus hautes autorités du Ministère** dans le conflit social à GIAT Industries qui est entré dans son 7^{ème} mois.

Notre Fédération a souligné au DGA que quelle qu'en soit l'issue, les relations sociales seront gravement et durablement altérées par l'attitude de démission ministérielle qui laisse un PDG assassiner ce groupe public.

Un PDG totalement discrédité et dont il est impensable que l'avenir de GIAT-Industries puisse se concevoir avec son maintien à la tête du groupe.

La Fédération CGT a demandé au DGA d'user de ses responsabilités pour intervenir auprès de la Ministre et de son Cabinet pour que se tienne au plus vite la table

ronde demandée par l'ensemble des organisations syndicales, avec la nomination d'un médiateur.

Une question sur laquelle le PDG n'a pas souhaité donner un avis, se contentant de dire qu'il attendrait la position de la Ministre interpellée par un courrier des organisations syndicales.

En fin de réunion, sans doute ébranlé par les actions toujours aussi unitaires et déterminées de l'ensemble des salariés du GIAT, le PDG a donné un nouveau calendrier de négociations portant sur les « questions sociales » sans pour autant connaître communiquer l'ordre du jour de ces réunions,

Les 12, 17 et 24 novembre seront donc de nouveaux rendez-vous de négociations à GIAT Industries.

Ce sera également **des rendez-vous de lutte** afin que les salariés du GIAT se fassent encore entendre pour **exiger la prise en compte de leurs propositions alternatives sociales, mais surtout pour exiger la reprise des négociations industrielles.**

Rien n'est terminé, bien au contraire.

Nous devons, tous ensemble **poursuivre notre formidable mobilisation afin de contraindre le Gouvernement, le Ministère de la Défense à mettre en place un véritable dialogue social** au sein de la Société Nationale GIAT Industries, **avec ou sans le PDG Vigneron !!**

Agir Ensemble

MOTION ADRESSEE A MADAME ALLIOT-MARIE,
MINISTRE DE LA DEFENSE

Depuis la signature de l'accord de méthode, le 12 mai dernier, les organisations syndicales et les salariés de GIAT Industries ont mené, avec les deux cabinets d'expertise mandatés par le CCE, un travail en profondeur sur les capacités de l'entreprise à faire face à ses missions et à l'ouverture vers une politique de diversification.

Ces mois de travail ont abouti à des propositions alternatives industrielles d'une part, permettant de sauvegarder dans un premier temps un millier d'emplois, et sociales d'autre part pour éviter toute mesure de licenciement.

Le Comité Central d'Entreprise fait l'amer constat d'un refus systématique et maintes fois réitéré de la Direction d'ouvrir de véritables négociations sur ces deux aspects, tel que l'y invitait l'accord de méthode.

Cette attitude de mépris provoque un profond mécontentement chez les personnels qui refusent l'asphyxie de leur entreprise et les graves conséquences sociales, industrielles et territoriales du plan « GIAT 2006 ».

Le groupe GIAT-Industries est au bord d'une explosion sociale de forte ampleur.

Le fonctionnement de l'entreprise est quasiment bloqué au point où il sera difficile de recréer les conditions d'un redémarrage, compte tenu du fossé qui se creuse de plus en plus entre les salariés et leurs directions.

Le PDG en porte l'entière responsabilité.

L'absence de tout dialogue avec la Direction, sur ces questions fondamentales, amène aujourd'hui le Comité Central d'Entreprise à vous saisir afin de vous demander de désigner un médiateur pour tenter de renouer le dialogue dans l'entreprise et animer la table ronde que nous vous avons demandé à maintes reprises.

C'est le seul moyen de trouver une issue constructive à ce conflit qui n'a que trop duré de par la responsabilité du PDG et de la direction.